

Bulletin Municipal

TAGSDORF



TAGSDORF

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
Les réalisations communales de 2025 illustrées	page 4
Les opérations prévues en 2026	page 6
Décisions diverses du conseil municipal en 2025	page 7
Journée Citoyenne réussie	page 13
Succès de l'après-midi récréative	page 15
Etat Civil de 2025	page 16
Les grands anniversaires de 2025	page 17
Solidarité	page 18
Formation des Apiculteurs	page 19
Numéros et liens utiles	page 19
Echos de notre école	page 20
Rapport d'activité du Corps des Sapeurs-Pompiers	page 22
Association Sports et Loisirs	page 23
Chorale Sainte Cécile	page 26
Chasse	page 27
Elections municipales : nouvelles règles	page 28
Premières dates à retenir	page 29
Entretien des trottoirs par temps de neige / entretien des haies	page 30
Des bruits de voisinage très encadrés	page 31
Rassemblons nos talents	page 32

LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

En cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de santé, de sérénité et de joie, pour vous-mêmes comme pour ceux qui vous sont chers.

À l'approche de la fin de mon mandat en mars 2026, je souhaite également partager avec vous quelques mots empreints de gratitude et de sincérité.

Lorsque j'ai accepté cette responsabilité, mon souhait le plus profond était simple : redonner envie aux habitants de se retrouver, de se parler, de partager à nouveau ce qui fait la force d'un village. Au fil des années, grâce à votre participation et à votre bienveillance, nous avons vu renaître quelque chose d'essentiel : le plaisir d'être ensemble.

Les moments conviviaux, les rencontres, les projets menés collectivement ont montré que, lorsque chacun apporte sa part, même modeste, le village devient plus uni, plus humain, plus joyeux.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle dynamique : les bénévoles, les associations, les membres du conseil municipal, et bien sûr l'ensemble des habitants. Rien de ce qui a été accompli ne l'a été seul. C'est ensemble que nous avons avancé.

Je terminerai ce mandat avec la satisfaction d'avoir servi notre commune avec sincérité, simplicité et détermination. Et avec la conviction que l'essentiel est désormais bien ancré, le lien entre nous.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année, et je resterai, comme toujours, à vos côtés en tant qu'habitante de ce village que j'aime profondément.

Bien cordialement,
Madeleine GOETZ



LES REALISATIONS COMMUNALES DE 2025 ILLUSTREES

*Vous pouvez trouver nos réalisations au fur et à mesure de l'année sur le SITE de la COMMUNE dans la rubrique INFOS COMMUNE, onglet CHANTIERS DU MANDAT.
Vous pouvez accéder au SITE avec le lien suivant : <https://tagsdorf.fr/>*

TRAVAUX A L'ANCIEN CLUB HOUSE DEVENU SALLE COMMUNALE



Construit en 1974 et agrandi en 1981, le Club House de l'ancien Football Club de Tagsdorf est devenu bâtiment communal le 1er janvier 2024.

Le conseil municipal a principalement décidé de remplacer la couverture (amiantée) et de réaliser l'isolation extérieure du bâtiment, ce qui garantit sa pérennité.

Ce chantier a été rendu possible par une subvention du 45% de la Collectivité Européenne d'Alsace.

MISE EN VALEUR DU BLASIBRUNNEN

La première mention du village remonte à 1293.

Elle évoque "la fontaine Saint Blaise" communément appelée Blasibrunnen.

Pour embellir le village, mais aussi pour rappeler la corvée d'eau des femmes et des enfants pendant des siècles, la commune a fait construire en pierre de taille quatre ouvrages disparus, qui permettaient de faire le plein des seaux.

En 2009, à côté du puits de la placette historique du bas village, une fontaine à « eau courante » avec fût et auge.



En 2016, sur le puits de la nouvelle placette du bas village, une margelle ronde avec puisage à roue.

En 2017, à côté du puits de la placette du Wachthisla, le puits le plus usuel avec fût en fonte et abreuvoir.

En 2025, sur le Blasibrunnen, la margelle carrée avec puisage par manivelle.

EMPIERREMENT DU FOSSE "BEIM BRUECKLE"

Le fossé Beim Brueckle coule entre les maisons de Tagsdorf et Emlingen avant de passer sous la rue de Belfort et rejoindre le Thalbach.

Il a surcreusé son lit.

Le fossé a été reprofilé et son lit empierré sur plusieurs endroits.



POSE DE 4 BANCS

Le Conseil municipal a décidé d'ajouter 4 bancs aux 7 déjà mis en place le long des chemins ruraux il y a une quinzaine d'années.

CAMERAS DE VIDEOPROTECTION



Au vu des incivilités constatées rue Dorfmattenweg, la Commune a décidé de mettre en place 2 caméras de vidéosurveillance en face des conteneurs (déchets verts, bouteilles, habits), du skate park et des aires de jeux.

Cette vidéosurveillance a été autorisée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2024.



Voir aussi l'onglet "Vidéoprotection" dans la rubrique INFOS COMMUNE'

LES OPERATIONS PREVUES EN 2026

Aménagements rue de la Vallée



La Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) a programmé des travaux de rénovation de la couche de roulement rue de la Vallée, en venant de Schwaben, au printemps prochain.

La réalisation de ces travaux est conditionnée à des aménagements préalables relevant de la compétence communale, notamment :

- la reprise d'environ 15 mètres de bordures, certaines devant être mises à niveau et d'autres remplacées, ainsi que le remplacement ou le rescellement d'un avaloir avec un calage conséquent ;
- la reprise des bordures dans le virage, avec un rehaussement de quelques centimètres afin d'adapter le profil en travers et permettre un écoulement correct des eaux vers l'avaloir situé à l'opposé ;
- la mise à niveau de deux grilles ;
- le remplacement d'une bordure au niveau du n° 1A ;
- le remplacement de deux bordures au niveau du n° 1 ;
- la reprise complète du bateau situé au n° 1A.

Le calendrier des travaux impose une intervention durant les vacances scolaires d'avril, en raison du passage du bus scolaire. Il est prévu que les travaux communaux soient réalisés en semaine 16, suivis des travaux d'enrobés réalisés par la CEA en semaine 17.

Remplacement du transformateur rue de Belfort et coffret éclairage public

ENEDIS prévoit le remplacement du poste de transformation situé rue de Belfort.

La commune de Tagsdorf souhaite profiter de cette intervention pour remplacer et déplacer l'armoire d'éclairage public attenante, afin d'harmoniser l'ensemble des installations.

Les travaux envisagés par la commune portent notamment sur :

- la dépose de l'ancien équipement,
- les travaux de terrassement nécessaires,
- la repose des réseaux et des masses,
- l'installation d'une nouvelle horloge astronomique,
- ainsi que la remise en service complète du poste.



DECISIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2025

En 2025, le Conseil municipal a pris 44 délibérations au cours de 5 séances tenues les 3 mars, 14 avril, 30 juin, 6 octobre et 15 décembre.

En plus des différents points traités dans les articles de ce bulletin, le conseil municipal a délibéré sur d'autres sujets qui peuvent vous intéresser et il a pris connaissance d'informations diverses.

3 mars 2025

- ❖ Adoption du compte administratif de 2024, c'est-à-dire examen de toutes les dépenses et de toutes les recettes ordonnées par le maire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. Le compte administratif se solde par un excédent de 134 928 euros.



- ❖ Transfert de parcelles-fossés de l'Association Foncière de Remembrement à la commune : Transfert des fossés Blasiholtz - Moos- Bluamalahaag à la commune

- ❖ Reconductio[n] de la convention scolaire pour optimiser l'accueil des élèves dans les écoles élémentaires. Horaires et ramassage scolaire reconduit.

Depuis la rentrée scolaire de 2020, les communes d'Emlingen, Heiwiller, Obermorschwiller, Schwaben, Tagsdorf et Wittersdorf adoptent une convention annuelle pour optimiser l'accueil des élèves dans les écoles élémentaires d'Obermorschwiller, Tagsdorf et Wittersdorf.

Le Conseil municipal a donc reconduit cette convention pour l'année scolaire 2024/2025, approuvé la répartition proposée des élèves de primaire entre les écoles de Tagsdorf, Wittersdorf et Obermorschwiller, approuvé que chaque commune continue à financer son école primaire sans tenir compte du domicile de ses élèves.

14 avril 2025

- ❖ **Vote des taux des impôts directs locaux**

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,39%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,10%
- ✓ Taxe d'habitation : 19,47%



Le taux de la taxe foncière sur les bâtiments est le même depuis 2021. Le taux de la taxe foncière sur les terres et les terrains est le même depuis 2017.

La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

Les produits annoncés par les services fiscaux sont les suivants :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 87 073 euros
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12 863 euros
- ✓ Taxe d'habitation : 1 655 euros

❖ Adoption du budget 2025

Le budget est voté en équilibre comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 379 992,52 euros
- ✓ Investissements : 284 885,54 euros
- ✓ Total : 664 878,06 euros



A noter que dans ce budget de 664 678,06 euros, la fiscalité directe communale, à savoir les taxes dont les taux sont fixés par le conseil municipal, ne représente plus que ... 147 581 euros. Le budget d'une commune dépend donc des dotations versées selon le bon vouloir de l'Etat.

❖ Restauration du clocher

En 1980, le clocher a fait l'objet d'une rénovation portant sur la charpente, la couverture en ardoises, la peinture du crépi et le nettoyage des pierres de taille. Après 45 ans, une nouvelle intervention est nécessaire pour achever et renouveler ces travaux, notamment le traitement des nombreuses pierres de taille du clocher néo-gothique, la reprise des peintures du crépi et des abat-sons, ainsi que le lasurage de la porte principale et des boiseries extérieures de l'église et de la sacristie.



Le coût total des travaux est estimé à 58 200 € TTC (48 500 € HT), dont les principaux postes sont le traitement des pierres de taille, l'échafaudage et la peinture.

Le projet est éligible au Pacte pour les ruralités de la Région Grand Est, qui prévoit une aide de 10 000 €. Il est proposé d'inscrire l'opération « restauration du clocher » au budget d'investissement 2025, de solliciter cette subvention régionale ainsi que des fonds de concours auprès des communes de Schwoben, Heiwiller et du Conseil de Fabrique, et de confier au maire la gestion de l'attribution des travaux dans le respect des règles liées aux subventions.

❖ Propriété communale du Club-house

En 1973, la commune a accordé un bail de 99 ans à l'Association Football Club de Tagsdorf pour la construction d'un Club House sur un terrain communal. Ce bail a été dénoncé après 50 ans et a pris fin le 31 décembre 2023. À la suite de la modification de ses statuts

en décembre 2023, l'association devenue « Sports et Loisirs » a proposé de céder le bâtiment à la commune pour un euro symbolique, sous conditions.

Toutefois, des avis juridiques ont confirmé qu'en l'absence de droit de superficie, et conformément au bail et au Code civil, le Club House est devenu automatiquement la propriété de la commune au 1er janvier 2024, sans indemnité.

Le Conseil municipal constate ce transfert de propriété, décide de renommer le bâtiment « Salle communale », d'en assurer directement la gestion pour accueillir diverses associations et activités, et charge le maire de régulariser la situation auprès des services fiscaux et de l'assurance.

❖ Travaux urgents à la salle communale

Six lots de travaux sont proposés, portant principalement sur la dépose de la couverture amiantée, la réfection de la toiture, l'isolation (toiture, sol et façade) ainsi que le remplacement de menuiseries. Le coût total est estimé à 91 295 € TTC, avec une enveloppe prévisionnelle portée à 95 000 € TTC pour tenir compte des imprévus



30 juin 2025

❖ Mise à jour des délibérations pour la redevance d'occupation du domaine public communal

La commune confirme et régularise les redevances d'occupation du domaine public dues par ENEDIS, ANTARGAZ et ORANGE, en appliquant les tarifs plafonds légaux et en assurant leur perception annuelle.

❖ Mise à jour du classement de la voirie communale

la longueur totale des 24 chemins ruraux de la commune passe désormais de 9 975 à 10 804 mètres.

❖ Remboursement à l'ASL des frais avancés pour l'organisation de la journée citoyenne

Pour la bonne organisation de la Journée Citoyenne du Samedi 17 mai, des achats ont été faits soit directement par la commune, soit par l'Association Sports et Loisirs. Ces achats totalisent 1 518,70 euros. La commune décide de rembourser à l'Association Sports et Loisirs de Tagsdorf les dépenses faites pour la Journée citoyenne, c'est-à-dire 655,77 euros.

❖ Attribution des travaux

Conformément à la délégation de pouvoirs accordée au maire en mai 2020, le Conseil municipal est informé des décisions prises en 2025 concernant l'attribution de marchés de travaux, dans le cadre des règles de dispense de publicité et de mise en concurrence.

En mai 2025, le maire a attribué les travaux de restauration du clocher de l'église à l'entreprise Sondenecker pour un montant de 48 500 € HT.

À la même date, les travaux urgents de la salle communale ont été attribués à plusieurs entreprises pour un montant initial de 76 079,41 € HT.

En juin 2025, deux décisions ont été prises :

- un transfert de certaines prestations entre entreprises, entraînant un ajustement des montants sans modifier la nature des travaux ;
- la réalisation de travaux supplémentaires pour allonger le débord du toit de la salle communale, pour 3 100 € HT.

Au final, le coût total des travaux de la salle communale est porté à 79 126,41 € HT, soit 94 951,69 € TTC.

❖ Modification du plan de financement des travaux urgents à la salle communale

Le 14 avril 2025, le Conseil municipal a approuvé les travaux urgents à la salle communale et un premier plan de financement basé sur une subvention de la CEA de 56 %, soit 43 011 €, pour un budget global fixé à 95 000 € afin de couvrir les devis et les imprévus.

Cependant, la subvention accordée par la CEA le 22 mai 2025 a été réduite à 45 %, ramenant son montant à 35 625 €. Par ailleurs, des décisions prises fin juin 2025 ont augmenté le coût réel des travaux à 94 951,69 € TTC, notamment en raison de travaux supplémentaires sur la toiture.

Un nouveau plan de financement est donc établi, avec une part d'autofinancement portée à 43 792 €. Pour équilibrer l'opération, un transfert de 7 386 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est nécessaire.

6 octobre 2025

❖ Remplacement du photocopieur à la mairie et renouvellement du contrat de location

Le contrat de location du copieur, conclu pour une durée de 5 ans, arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2025 a été renouvelé.

❖ Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières

À la suite d'un incendie dévastateur ayant ravagé 17 000 hectares dans le massif des Corbières le 5 août, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a mis en place un fonds de solidarité pour aider les quinze communes sinistrées.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'apporter son soutien financier face à cette catastrophe par un don de 200 €

❖ Pièges à frelons

La commune décide l'achat de 2 pièges à frelons asiatiques et recherche un responsable pour le suivi de ces pièges.



❖ Mise à disposition de terres arables

Depuis la fin du remembrement en 1982, la commune met ses champs à la disposition des agriculteurs à titre précaire pendant 1 an, afin de pouvoir en disposer rapidement s'il y a lieu.

Pour la période du 11 novembre 2025 au 10 novembre 2026, le Conseil municipal met ses parcelles arables à la disposition de la SCEA Boulanger (157 ares 60 ca), de M. Christian BROGLE (30 ares), de M. Aimé LITZLER (21 ares 44 ca), de M. Raphaël OTT - EI du Thalbach (13 ares) et M. Jean-Louis SIMET (11 ares 50 ca). La redevance est fixée à 1,70 euro l'are.

❖ Révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace

La commune émet un avis favorable aux statuts révisés par le Comité Syndical.

15 décembre 2025

❖ Remplacement du système d'alarme à la mairie-école

L'alarme défectueuse et obsolète de la mairie et de l'école sera remplacée par un système d'alarme intrusion filaire. La location est conclue pour une durée de 63 mois. La prestation de télésurveillance est facturée 327,90 € par trimestre.

Elle comprend l'assistance technique, la télémaintenance, la visite annuelle, la main d'œuvre et les déplacements.

❖ Remplacement des sols de l'aire de jeux - demande de subvention au titre de la DETR

En raison de la dégradation importante des revêtements installés en 2007, une inspection technique a révélé que le sol de l'aire des "Grands" n'est plus conforme aux normes de sécurité, présentant un risque pour l'amortissement des chutes.



Le conseil retient le remplacement intégral des sols (aires des "Grands" et des "Petits") pour garantir une sécurité et une longévité optimales.

La commune sollicite une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pouvant couvrir entre 20 % et 50 % du coût.

❖ Décision budgétaire modificative

Une décision modificative budgétaire a été adoptée afin d'inscrire l'opération « Remplacement des sols de l'aire de jeux » et de prévoir les crédits nécessaires à son financement au budget communal de l'exercice 2025, lesquels seront inscrits en restes à réaliser (RAR).

❖ Convention entre la commune de Tagsdorf et la commune d'Emlingen pour l'entretien et la gestion d'un ouvrage d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement



Le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec la commune d'Emlingen pour l'entretien d'un fossé longeant la limite du ban des deux communes

Chaque commune prend en charge une section précise : l'amont de la RD 419 pour Tagsdorf et l'aval pour Emlingen. Les travaux incluent le débroussaillage, le curage et le nettoyage des buses afin de garantir le bon écoulement des eaux pluviales.

Ce partenariat ne prévoit aucun échange financier entre les deux collectivités, chacune finançant les interventions sur son propre secteur.

❖ Convention entre la commune de Tagsdorf, la commune de Koetzingue et l'ASL Koetzingue

À la suite d'une réunion entre les communes de Tagsdorf, de Koetzingue et l'ASL Koetzingue, un accord a été trouvé concernant l'usage et l'entretien des installations sportives de Tagsdorf.

La commune de Koetzingue versera une participation de 1 000 € pour l'utilisation du stade, tandis que l'ASL Koetzingue contribuera à hauteur de 500 € pour l'accès aux douches et vestiaires durant la saison 2025-2026. Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité la signature de cette convention tripartite, déjà validée par les autres partenaires.

Le compte-rendu du Conseil municipal est affiché dans les panneaux d'information sur la place de la mairie. Il est publié sur le site internet de la commune auquel on accède avec le lien suivant : <https://tagsdorf.fr/comptes-rendus-du-cm.html>



JOURNÉE CITOYENNE DU 05 MAI



Quatrième édition de notre journée citoyenne.

Journée Citoyenne 2025 : un bel élan collectif pour notre village



Cette année encore, la commune a organisé la **Journée Citoyenne**, un rendez-vous désormais attendu qui rassemble habitants de tous âges autour de travaux utiles pour l'embellissement et l'entretien du village.

Au total, plus de cent participants se sont mobilisés tout au long de la journée pour faire vivre cet esprit de solidarité locale.

Plusieurs ateliers étaient proposés afin de répondre aux nombreux besoins du village :

- **Atelier bricolage pour les jeunes**, où les plus petits ont pu s'initier à des réalisations simples et amusantes.
- **Nettoyage des panneaux de signalisation et des tableaux d'affichage**, pour améliorer la visibilité et l'information dans la commune.
- **Désherbage** des rues, des trottoirs et de différents espaces publics.
- **Plantation d'une haie vive** le long du mur du cimetière dans la cour du presbytère, afin d'embellir et de renforcer la biodiversité.
- **Numérotation des lampadaires**, étape essentielle pour faciliter la maintenance et les interventions techniques.
- **Mise en peinture de la passerelle**, qui retrouve ainsi une nouvelle jeunesse.
- **Travaux au club-house**, pour améliorer les infrastructures à disposition des associations.



- **Nettoyage des sous-sols des bâtiments communaux**, souvent oubliés mais nécessaires à l'entretien global.
- **Taille des haies et débroussaillage** dans plusieurs secteurs du village.

Grâce à l'implication de tous, ces nombreux chantiers ont pu être menés à bien dans une ambiance conviviale, mêlant bonne humeur et efficacité.

La municipalité tient à **remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles**, petits et grands, qui ont une nouvelle fois démontré que la vie de notre commune repose sur l'engagement de chacun.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus participative !



Nettoyage des rues



Travaux sur la passerelle



Numérotation de candélabres



Plantations de haie à côté du cimetière



Préparation du repas



APRES-MIDI RECREATIVE DU 06 SEPTEMBRE

Cette année, l'après-midi récréative de Tagsdorf a une nouvelle fois rassemblé petits et grands autour d'une journée placée sous le signe de la convivialité, du partage et... d'une bonne dose de bonne humeur !

Pour cette édition, plusieurs ateliers et activités étaient proposés afin que chacun puisse y trouver son bonheur. Le village a ainsi vibré au rythme :

- d'une **sortie VTT** pour les amateurs de sensations,
- d'une **sortie pédestre** pour les marcheurs en quête de découverte,
- de parties endiablées de **pétanque**,
- de **fléchettes** pour les plus précis,
- d'un atelier de **tir à l'arc** qui a révélé quelques talents insoupçonnés,
- de séances de **maquillage pour les enfants**, où les plus jeunes ont pu se transformer en super-héros, princesses ou animaux colorés,
- d'une **initiation au basket** pour tester l'adresse des participants,
- et d'un **circuit golf-foot**, qui a fait rire autant qu'il a surpris !

Tout au long de la journée, les participants ont partagé des moments simples et joyeux, dans la bonne humeur qui caractérise si bien la vie tagsdorfoise.

Pour conclure cette belle journée, habitants et bénévoles se sont retrouvés pour une soirée tartes flambées, un moment chaleureux offert par la commune, qui a permis de renforcer une fois de plus les liens qui unissent les habitants de Tagsdorf.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé, organisé, aidé ou encouragé. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus conviviale !



ETAT CIVIL DE 2025

Naissances :

Le 30 mars 2025
Albane Antoinette FOLZER,
de Florian FOLZER et Adeline GINDER

Le 17 mai 2025
Pauline KRAUSE,
de Emilie et Pierre-Henri KRAUSE,

Le 14 juin 2025
Noémie KOENIG,
de Cédric KOENIG et Laetitia MEISTER



Mariages :

24 juillet 2025 :
RUFF Nicole et VONESCH Bernard

23 août 2025 :
Maïka RISACHER et Francis JAMOT

18 décembre 2025 :
Nathalie HELFER et Antonio CACCESE

Décès :

Le 2 avril 2025 :
GUTKNECHT Marie-Claire née MINERY

Le 7 juillet 2025 :
MEYER Marius

Le 7 septembre 2025 :
DIETSCH Marie Thérèse née HELL

Le 9 novembre 2025 :
OTT Gérard



GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2025

Le 8 juillet 2025, Hubert Goetz a fêté ses 80 ans



Le 22 juillet 2025, Madame le Maire,
Madeleine GOETZ, a fêté ses 80 ans



Au nom de toute la commune, nous vous souhaitons une excellente continuation, une santé solide, et encore de nombreux instants de bonheur entourés de vos proches.

Bravo à nos jubilaires, et merci pour ce que vous apportez à la communauté !

SOLIDARITE

Vente de tulipes pour l’Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IHRT) de Mulhouse



Madame le Maire remercie les bénévoles ayant participé à la vente de tulipes au profit de l’Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IHRT) : Mesdames Patricia DIETSCH, Marie-Paule PETER, Sylvie COURBET et Leslie VINOLAS.

Cette initiative solidaire a rapporté 511,50 € témoignant de l’engagement de notre commune en faveur de la recherche médicale.

Quête pour la Ligue contre le cancer



Cette année, pas de quête pour le cancer faute de quêteur bénévole. Vous restez toutefois libre de soutenir la cause en envoyant un don directement à la Ligue contre le cancer.

Un appel est lancé aux volontaires pour reprendre cette activité dès 2026.

Vente de brioches



Comme tous les ans, la vente de brioches en faveur de l’APEI de Hirsingue a rapporté la somme de 648,80 €.

Merci à Mesdames OTT Christelle, VINOLAS Leslie, DIETSCH Yvette et DIETSCH Suzanne.

Merci également aux acheteurs.

Elle a rapporté à l’APEI la somme de 659 euros.

DONS de sang : Collectes de 2025 à WITTERSDORF

- Jeudi 12 février 2026 à Obermorschwiller de 16h30 à 19h30.
- Jeudi 9 avril 2026 à Obermorschwiller de 16h30 à 19h30.
- Jeudi 2 juillet 2026 à Wittersdorf de 16h30 à 19h30.
- Jeudi 29 octobre 2026 à Obermorschwiller de 16h30 à 19h30.



Contact : M. Didier OCHSENBEIN 06.50.33.41.79

Le maire et le Conseil municipal remercient toutes les personnes qui participent aux actions de solidarité d’une façon ou d’une autre.



FORMATION EN APICULTURE AMATEUR

Toute personne intéressée par les abeilles (apiculture de loisir ou petits producteurs) peut suivre une formation en apiculture amateur qui débutera vers la mi-mars 2026. Cette formation qui se constitue de modules théoriques et pratiques, vous sera dispensée par des apiculteurs expérimentés.

THEORIE : elle se déroule en principe les vendredis de 19 h à 21 h

Programme : introduction et biologie de l'abeille ; les produits et le fonctionnement de la ruche ; les ennemis et maladies de l'abeille ; les travaux tout au long de l'année.

PRATIQUE : la pratique se déroulera les samedis (suivant calendrier à définir et météo) au rucher de Wahlbach.

Avril : visite de ruches ; intervention de printemps ; mai : multiplication des ruches ; juin : récolte ; juillet : traitement et préparation en vue de l'hivernage ; septembre : contrôle des ruches avant l'hiver.

Les élèves qui le souhaitent à l'issue de leur formation, pourront acquérir une ruche qui sera entreposée pendant une année apicole au rucher-école afin de leur permettre de bénéficier d'un suivi personnalisé.

Frais de formation (inclus support de cours) : 30 € par personne ; 40 € pour une famille ; une adhésion annuelle en qualité de membre actif de l'association (50 €) est demandée (par personne ou par famille).

Renseignements et inscription :

MISSLIN Guillaume au 07.59.58.60.47 ; mail : misslin.guillaume@yahoo.fr

ABT Catherine au 06.45.86.38.00 ; mail : abt.catherine@gmail.com

NUMEROS ET LIENS UTILES

POMPIERS 18 - 112, appel d'urgence européen

SAMU 15

Gendarmerie 03.89.88.55.55 (ALTKIRCH)

Brigade Verte 03.89.74.84.04 (SOULTZ)

Antargaz 0.801.01.007.07

Sous-préfecture 03.89.08.94.40 Courriel : sp-altkirch@haut-rhin.gouv.fr

Mairies d'Altkirch et Illfurth pour la Carte nationale d'identité et le passeport

Téléphone : 03.89.40.00.04 (Altkirch) ou 03.89.25.42.14 (Illfurth)

Communauté de Communes Sundgau :

- Accueil général : 03.89.08.36.20 - accueil@cc-sundgau.fr
- Urgences eau : 03.89.25.83.21

Mairie de TAGSDORF :

Téléphone 03.89.07.86.93 ; Courriel : mairie@tagsdorf.fr



ECHOS DE NOTRE ECOLE

Classe de CE2/CM1 : La course ELA



Jeudi 16 octobre après-midi, on a mis nos baskets, nos dossards, et on est partis direction le stade de Tagsdorf pour la course ELA ! Les élèves des classes de Wittersdorf et d'Obermorschwiller nous ont rejoints.

Avant de courir, on s'est tous rassemblés sur le stade et on a chanté tous ensemble la chanson des enfants d'ELA.

Au top départ, on est partis tous en même temps ! Les CP et les GS devaient courir 10 minutes, les CE 20 minutes, et les CM 30 minutes. Au début, on avait un peu mal aux jambes, mais quand on a vu tout le monde courir en même temps et les parents qui nous encourageaient tout autour de la piste, on s'est surpassés.

Certains sprintaient, d'autres trottinaient, mais personne ne s'est arrêté. Beaucoup d'élèves ont couru plus longtemps que prévu.

À la fin, on était très fatigués, mais surtout super fiers ! Assis sur l'herbe du stade, on a tous pris un bon gouter préparé par les parents.

Pourquoi on court pour ELA ? ELA, c'est une association qui aide les enfants malades, ceux qui ne peuvent pas courir ou jouer comme nous. En courant, on leur montre qu'on est avec eux et qu'on veut les aider. Cette année, on a récolté plein d'argent pour la recherche et aider les familles des enfants malades ! Ensemble, on est plus forts !
Les élèves de CE1 et CE2 de l'école de Tagsdorf



Classe de CM1/CM2 : A la découverte de l'Ill et des œuvres d'art

En septembre, nous sommes allés découvrir l'Ill le long de la piste cyclable à Altkirch, avant de nous rendre au C.R.A.C (Centre Rhénan d'Art Contemporain) pour découvrir des œuvres sur le thème de l'Ill : « *Pellicules de sauvagerie* ».

On a admiré des roseaux suspendus à l'envers dans une salle avec des filtres de couleurs placés sur les vitres.

Différents sons étaient diffusés dans la pièce. Tout le monde était calme, apaisé.

Dans la plus grande pièce, il y avait des sculptures flottantes, accrochées par des fils transparents. On aurait dit une rivière. Cette œuvre, réalisée en aluminium a été créée avec des graviers au bord de l'Ill par *Carotto & Spagna*.

Une autre œuvre, appelée « Les vagues se referment sur nous » était faite avec du plâtre pigmenté et du métal.

Toutes ces installations étaient intéressantes et étonnantes. C'était magnifique et apaisant !

A l'école, on a construit une œuvre collective, sur le thème des vagues.



Mariana Murcia. 2025.

« We are soft in the shape of meadows »

(Nous sommes doux sous la forme d'un pré).



Notre œuvre, installée sur les vitres : les vagues.



RAPPORT D'ACTIVITE DES SAPEURS POMPIERS

Au 20 novembre 2025, les sapeurs-pompiers volontaires du Bas-Thalbach ont réalisé 63 interventions sur l'ensemble de notre secteur, couvrant les cinq communes rattachées au CPI.

Ces actions, variées dans leur nature et leur technicité, témoignent une nouvelle fois de l'engagement sans faille de nos volontaires, toujours prêts à répondre présents pour la sécurité de la population.

Répartition par commune :

- Wittersdorf : 21 interventions
- Emlingen : 15 interventions
- Schwoben : 11 interventions
- Tagsdorf : 9 interventions
- Heiwiller : 7 interventions

Répartition par type d'intervention :

- **41 secours à personne**, soit la majorité de nos sollicitations, illustrant notre rôle essentiel dans la prise en charge des urgences du quotidien ;
- **20 opérations diverses**, parmi lesquelles la destruction de nids de guêpes, le pompage de caves ou diverses missions techniques au profit des habitants ;
- **2 interventions pour incendie**, nécessitant mobilisation, technicité et coordination avec nos partenaires

Un engagement fort et constant

Au-delà des chiffres, ce bilan rappelle la disponibilité exemplaire de nos sapeurs-pompiers volontaires.

Qu'il s'agisse d'intervenir de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, chacun d'entre eux répond présent avec professionnalisme, solidarité et humilité. Leur investissement, que ce soit lors des interventions, des séances d'entraînement, des formations ou des missions de prévention, constitue un pilier essentiel de la sécurité de nos cinq communes.

Je tiens à saluer leur sens du devoir, leur cohésion et leur capacité à se mobiliser en toutes circonstances pour porter assistance à la population.

Les pompiers du SIVU du Bas-Thalbach ont besoin de vous !

Le Corps de Première Intervention représente le premier maillon de la chaîne de secours.

La présence de pompiers volontaires au sein de nos communes est une véritable richesse.

Grâce à leur connaissance du terrain et des habitants, ils sont très souvent les premiers à intervenir et peuvent initier rapidement les gestes de secours.

Pour maintenir ce service essentiel à la population, nous recherchons de nouveaux volontaires.

Intéressé(e) ? Contactez la mairie de Schwoben
📞 03 89 07 80 45



Sergent Brice Laroche, Chef de Corps par Interim



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Bilan des activités 2025 - Temps forts de l'année

Journée découverte Golf Foot du 14 juin 2025
Une journée dédiée à la démonstration de cette nouvelle activité, qui a suscité curiosité et enthousiasme.



Tournoi annuel de football des 5 & 8 août

Événement incontournable de l'ASL, notre tournoi a une nouvelle fois rencontré un vif succès. Les équipes locales, le public et les bénévoles ont contribué à une journée sportive, conviviale et chaleureuse.



Après-midi récréative du 6 septembre- 8 ateliers pour tous

Une journée très appréciée, réunissant petits et grands autour de nombreuses activités : Sortie vélos - Sortie pédestre - Pétanque - Fléchettes - ping-pong - Golf foot - Tir à l'arc - Atelier maquillage

L'après-midi s'est conclue dans la convivialité autour de délicieuses tartes flambées, préparées et servies par une équipe de bénévoles parfaitement rodée, dont le savoir-faire a été unanimement salué.



Activités régulières

Tout au long de l'année, l'ASL a proposé :

- une sortie pédestre mensuelle,
- des après-midi jeux de société toutes les deux semaines,
- une séance hebdomadaire de Tai Chi - Qi Gong, moment de détente et de bien-être.

Ces rendez-vous réguliers contribuent à maintenir un lien social fort et accessible à tous.



Boîte à livres

Pour les amateurs de lecture : une boîte à livres est désormais disponible dans notre village ! Installée dans l'abribus de la place de la Mairie, elle permet à chacun de déposer ou emprunter librement des livres.

C'est une belle initiative pour partager la lecture, découvrir de nouveaux auteurs et favoriser les échanges entre habitants. N'hésitez pas à faire un petit tour et à enrichir la boîte de vos lectures préférées !



Décoration de Noël

Notre commune, traversée chaque jour par près de 12 000 frontaliers, offre désormais à tous – résidents comme passants – un cadre festif et lumineux qui reflète l'esprit de convivialité et de partage.

Cette réalisation est le fruit d'un engagement collectif et bénévole, preuve que la solidarité et la créativité peuvent transformer notre quotidien et renforcer l'identité de notre village.



L'ASL remercie chaleureusement tous les bénévoles et participants pour leur engagement et leur bonne humeur. Ensemble, nous faisons vivre notre village et partageons des moments qui comptent.

Nous invitons également tous les habitants de Tagsdorf, nouveaux comme anciens, jeunes comme moins jeunes, à rejoindre nos activités ou à venir découvrir nos animations tout au long de l'année. Que ce soit pour marcher, jouer, partager un moment convivial ou simplement rencontrer du monde, il y a toujours une place pour vous à l'ASL.





CHORALE SAINTE CECILE TAGSDORF-HEIWILLER-SCHWOBEN

La Chorale Sainte Cécile brille à la Cathédrale de Strasbourg.

Le dimanche 5 octobre 2025 restera un moment fort pour la Chorale Sainte Cécile. En effet, nos chanteurs ont eu l'honneur de participer, avec les chorales d'Eguisheim, Lautenbach-Zell, Moosch, Petit-Landau, Carspach, Mitzach, Willer-sur-Thur, Blodelsheim, Saint-Amarin, Neuf-Brisach, Uffholtz, Raedersheim et Wattwiller à un concert à la Cathédrale de Strasbourg, organisé par la Fédération des Sociétés Chrétiennes de Chant et de Musique d'Alsace.

La journée a débuté à 11h00 avec la Messe. L'après-midi, à 15h30, un concert a permis à la chorale de partager son répertoire dans une cathédrale comble, clôturant cette journée exceptionnelle dans un cadre prestigieux.

Félicitations à tous les choristes pour leur investissement et leur talent, et merci à la Fédération pour cette magnifique initiative qui met en valeur le chant choral en Alsace.



La Chasse

La sécurité, une priorité

Les chasseurs sont formés à des règles strictes :

- identification obligatoire de l'animal avant le tir ;
- Tir dirigé dos aux habitations et aux routes, dans le respect d'un angle de sécurité de 30° ;
- Distance de tir limitée pour garantir un impact au sol, sans ricochet.

Indispensable à la survie de l'Homme pendant des millénaires, la chasse est aujourd'hui un loisir pour plus d'un million de passionnés en France. Elle joue un rôle essentiel dans la préservation des équilibres entre faune sauvage, milieux naturels et activités humaines

Que signifie l'équilibre agro-sylvovo-cynégétique ?

Ce concept vise à concilier :

- la présence durable d'une faune sauvage, riche et diversifiée
- la rentabilité et la pérennité économique des activités agricoles et sylvicoles.



Afin d'éviter que les animaux ne menacent les activités anthropiques ou ne fragilisent la végétation locale, il est nécessaire de surveiller leur effectif et, le cas échéant, de prélever leur nombre jugé excédentaire.

Mais attention, cela ne se fait pas n'importe comment. Un plan de chasse individuel, qui détermine le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur un territoire, est instauré en fonction de la capacité d'accueil du milieu, la pyramide des âges et le ratio mâles/femelles des populations.



En cas de non réalisation du minimum du plan de chasse, le chasseur s'expose à une amende de 1 500 euros jusqu'à 7 500 € pour une association de chasse).

Les dégâts de gibier aux cultures sont payés par le chasseur aux agriculteurs concernés.

Chaque année, les locations de chasse amènent plus de 6,5 millions d'euros aux communes qui reversent les loyers aux propriétaires fonciers ou notamment à la caisse assurance accidents agricoles, mères/femelles des populations.

Les missions de la Fédération des Chasseurs

Fédérer & communiquer

Organiser & gérer

Protéger & aménager

sensibiliser

former &

Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique Gestion des permis de chasser Mise en oeuvre des plans de chasse annuels

Lutte contre le braconnage

Ce document vous a été présenté par la fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, agréée association de protection de l'environnement.

© FdCSB | 2025



Les différents modes de chasse dans le Haut-Rhin

- **Chasse en battue** : A l'automne et en hiver, les traqueurs souvent accompagnés de chiens rabattent le gibier vers des lignes de chasseurs postés. Ce mode de chasse est le plus répandu dans le Haut-Rhin.
- **Chasse à l'approche** : Elle consiste en une marche lente et silencieuse, accompagnée de fréquents arrêts pour regarder et écouter. Marcher contre la direction du vent est essentiel et l'utilisation du relief et de la végétation permet de se fondre dans le paysage.
- **Chasse à l'affût** : C'est une méthode de chasse statique : le chasseur attend le passage du gibier, posté au sol ou dans un mirador. Une totale discrétion est de mise, comme pour l'approche.
- **Chasse devant soi** : Chasse silencieuse, elle consiste à marcher avec un chien devant soi et viser principalement le petit gibier. Elle s'effectue en petit groupe, seul ou à deux, souvent à l'aide d'un chien pour figer, lever ou débusquer le gibier.
- **Chasse à l'arc** : Autorisée depuis 1995, cette chasse silencieuse particulièrement exigeante demande une connaissance parfaite du milieu et des animaux. C'est en effet généralement à 15 mètres qu'il faut approcher le gibier pour lui décocher une flèche à coup sûr.



ELECTIONS MUNICIPALES : nouvelles règles pour les communes de moins de 1000 habitants

Les prochaines élections municipales se dérouleront : dimanche 15 mars 2026 (premier tour), dimanche 22 mars 2026 (second tour, le cas échéant).

Etes-vous bien inscrit ?

Pour le savoir, vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur le site <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Les inscriptions sur les listes électorales seront possibles : en ligne, jusqu'au 4 février 2026, et en mairie, jusqu'au 6 février 2026.

La réforme en bref / ce qui change :

- Généralisation du scrutin de liste paritaire (alternance stricte H/F ou F/H).
- Fin du panachage : les bulletins de vote seront nuls si adjonction ou suppression de noms ; modification de l'ordre de présentation des candidats ; ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un État membre de l'UE autre que la France.
- Élection acquise dès le premier tour si une ou deux listes sont candidates ou si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour.
- Plus possible de candidater au second tour uniquement et le dépôt d'une candidature devient obligatoire pour chaque tour.

Lors de sa première réunion, le conseil municipal procède à l'élection du maire et des adjoints.

The infographic is titled "Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?" and is part of a series on "COLLECTIVITÉS TERRITORIALES". It features logos for the République Française, Vie publique, and the Ministry of the Interior.

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?

1er TOUR: A ballot box icon. Text: "Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune). Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal."

2nd TOUR: A ballot box icon. Text: "2 listes A et B". Below it: "Sans majorité absolue". To the right: "Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle. Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour. Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner."

Exemple : pour une commune de 400 habitants → élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B

1^{er} TOUR: Text: "La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit **6 sièges**.

2nd TOUR: Text: "Les **5 sièges** restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

LES PREMIERES DATES A RETENIR

Amicale des Donneurs de Sang : Collectes de Sang

Voir la page 18 de ce bulletin : SOLIDARITE

Amicale des Sapeurs-Pompiers

- Ramassage des sapins le **samedi 10 janvier 2026** à partir de 19 h
- **Samedi 31 janvier à 18 heures** : Soirée Après-ski et 8^{ème} Crémation des sapins à 19 heures près du dépôt d'incendie. Petite restauration et boissons chaudes
- **Dimanche 12 avril** : marché aux puces à SCHWOBEN



Association « Sports et Loisirs » Tagsdorf

- Jeux de cartes (belote) et jeux de société : à partir du mois de janvier 2026, les mardis après-midi de 14h00 à 17h30 des semaines paires, au club-house.

Premier RDV mardi 13 janvier 2026 - 14h00



- Sortie pédestre : 1 x par mois, le jour restant à définir.

Première sortie programmée au dimanche matin du 09/02/2025 de 9h00 à 11h00. Rendez-vous au club-house.

Inscription auprès de Richard Vonau au 06 04 45 05 97

- Autre activité en salle ou à l'extérieur (selon saison et temps), la pratique du « Qi Gong - Tai Ji », un exercice de mouvement. Activité encadrée par Richard Vonau, tous les mercredis soir de 18 à 19 heures



- Tournoi annuel de football les 4 et 7 août 2026

Pour tout renseignement complémentaire, appeler le 06 08 02 15 58

Dates à confirmer :

La journée citoyenne : Samedi 30 mai 2026

Après-midi récréative : Samedi 5 septembre 2026

Les dates à venir seront mises sur le site internet de la commune, dès leur communication à la mairie.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS PAR TEMPS DE NEIGE

Au vu des constatations faites régulièrement, il me paraît nécessaire de rappeler les articles 6 et 7 de l'arrêté municipal du 7 décembre 2021.

- par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leur propriété. Par temps de verglas ils jettent du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois sur les trottoirs bordant leur propriété.
- par temps de gelée il est défendu de sortir dans la rue et les trottoirs la neige ou la glace provenant des cours.

Je fais appel à votre sens civique pour respecter cet arrêté municipal.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en cas de non observation de cet arrêté municipal, votre responsabilité civile, voire pénale, est susceptible d'être engagée par toute personne ayant subi un préjudice corporel consécutif à une chute.



HAIES DEBORDANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Je souhaite rappeler à tous les villageois quelques règles en matière de plantations et d'entretien en limite du domaine public.

Une haie ne peut pas dépasser 2 mètres de hauteur lorsqu'elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite de propriété.

Le propriétaire a pour obligation de couper branches et racines qui débordent sur la voie publique.

Le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police, imposer aux riverains des rues et chemins, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres, arbustes ou haies de leur propriété, dès lors que ceux-ci portent atteinte à la facilité de passage sur le domaine public.

Mais avant d'en arriver là, je souhaite que chacun se sente concerné et fasse le nécessaire pour que les trottoirs et les rues de la Commune ne soient pas encombrés par des végétaux.

Vous avez tout l'hiver pour tailler vos haies.

Le maire

DES BRUITS DE VOISINAGE TRES ENCADRES

Les gens sont de plus en plus sensibles aux bruits causés par le voisinage, même lointain. Les maires de Tagsdorf, Heiwiller et Schwoben ont décidé d'annuler leurs arrêtés sur ces bruits et de prendre chacun un arrêté type élaboré ensemble.

Cet arrêté ne concerne ni les entreprises du bâtiment ou des travaux publics, ni les agriculteurs, ni le tapage nocturne qui est déjà interdit, ni les animaux.

Cet arrêté concerne le bruit fait par un particulier qui utilise, par exemple, un marteau piqueur, une bétonnière, une scie, une tronçonneuse, une tondeuse, etc.

Cet arrêté concerne aussi les pétards et les feux d'artifice.

Ces activités bruyantes ne sont autorisées que certains jours et à certaines heures. Bien entendu, elles doivent rester dans les limites d'intensité, de durée et de répétition qui ne les transforment pas en tapage diurne, qui existe aussi, mais relève de l'appréciation du juge.

Voici donc les principaux extraits de l'arrêté municipal n°7-2021 pris par le maire le 7 décembre 2021 : « portant règlementation des bruits de voisinage par des particuliers »

Article 2

Pour leurs travaux de construction, de bricolage, de jardinage, d'entretien des espaces verts et naturels à proximité des zones habitées, les particuliers peuvent utiliser outils et appareils divers dont l'intensité sonore peut constituer une gêne pour le voisinage, uniquement les jours et heures indiqués ci-dessous :

- *Les jours ouvrables du lundi au samedi inclus de 8H à 12H et de 13H30 à 20H.*
- *Les jours fériés du lundi de Pentecôte et du 8 mai de 9H à 12H et de 13H30 à 19H.*



En conséquence, tous les outils et appareils qui génèrent un bruit gênant pour le voisinage sont expressément interdits les dimanches et les autres jours fériés en Alsace Moselle.

Article 3

Les pétards et autres feux d'artifice sont interdits sauf pendant les nuits du 13 au 14 juillet et du 31 décembre au 1^{er} janvier de 20H à 1H.



Le non-respect de cet arrêté sera sanctionné par la gendarmerie et par les Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades Vertes).

Numéro de téléphone de la gendarmerie d'Altkirch : 03.89.88.55.55

Numéro de téléphone du poste central de la Brigade Verte : 03.89.74.84.04

Je fais appel à votre sens civique pour respecter cet arrêté municipal et vos voisins.

Le maire.

Rassemblons nos talents



On dit qu'un jour les couleurs se sont disputées.
Chacune prétendait qu'elle était la plus belle.
« Je suis le sang, le feu, et je suis essentielle »,
Dit le Rouge, « je suis dynamisme engagé. »

« Moi, je suis le plaisir, la créativité »,
Dit l'Orange, « et puis, contemplez les merveilles
De mes soleils levants, quand le jour se réveille.
Je suis enthousiaste et j'aime partager. »

« Mais la chaleur, c'est moi, et je suis la gaieté »,
Dit le Jaune. « Et moi, je suis toujours fidèle :
Je suis là au printemps quand tout se renouvelle. »,
Dit le Vert, « et je suis l'espoir et la santé. »

« Et moi, je suis le calme et la sérénité »,
Dit le Bleu. « J'ajoute l'harmonie visuelle »,
Dit l'Indigo, « Et moi, couleur spirituelle »,
Dit le Violet, « Je suis aussi sagacité. »

« Chacun a ses talents et son utilité »,
Leur dit un arc-en-ciel, « cessez donc vos querelles.
Pour faire un beau tableau, devenez fraternelles,
Et mettez en commun vos spécificités. »

Gérard Bohler.

Ce poème a obtenu le 1er prix du concours 2025 des Hautes Terres d'Oc sur le thème "Les uns avec les autres".